

Mesdames, Messieurs,

permettez-moi tout d'abord d'excuser l'absence de ma co-présidente Stefanie Habersaat.

Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir pour moi que de parler ici au nom de la Fédération des Associations d'étudiantes et étudiants de l'Université de Lausanne.

Je suis encore étudiant, et par conséquent j'ignore beaucoup de choses. Par exemple, je suis tout à fait incapable d'estimer à quand remonte l'usage de donner la parole, lors du *Dies academicus*, à la représentante ou au représentant des étudiantes et étudiants. Cependant je me réjouis de bénéficier aujourd'hui de cet usage que je me plais à croire ancien.

Depuis longtemps donc, les étudiantes et étudiants essaient de faire entendre leur voix. Et il faut croire qu'ils y sont parvenus, puisqu'au début des années 2000, il a semblé bon au législateur d'intégrer les étudiantes et étudiants dans ce qui était appelé à devenir le nouvel organe de type législatif de l'UNIL, et ce à raison de 12 étudiantes et étudiants pour 44 membres au total. La nouvelle loi sur l'Université de Lausanne prévoyait une composition analogue pour les Conseils de Faculté.

Ces organes représentatifs des différents corps instaurés par la nouvelle LUL, entrée en vigueur en 2004, fonctionnent très bien. La participation des étudiantes et étudiants est actuellement reconnue sur le plan européen comme un gage de qualité pour une institution de formation tertiaire.

Avec la nouvelle composition, unifiée pour toute l'Université, des organes représentatifs, les étudiantes et étudiants ont en quelque sorte fait leur entrée officielle (et triomphale) dans un domaine qui était auparavant prioritairement réservé aux seuls professeurs, et où les étudiantes et étudiants étaient davantage tolérés qu'appréciés. Les membres de tous les corps de l'Université partagent désormais la compétence de trancher les questions relatives à la gestion de l'UNIL.

Les étudiantes et étudiants ayant pénétré ce bastion professoral que sont les instances décisionnelles et autres commissions, il resterait à se demander si les professeurs ont, de leur côté, réussi à pénétrer symétriquement les bastions estudiantins... à quoi il faut répondre par la négative. Il semble en effet que la proportion de professeurs dans les cafétérias, les salles de travail, et l'ainsi nommé espace de rencontres (c'est le nom officiel et euphémique du seul bar de l'UNIL qui serve de la bière pression), que cette proportion donc soit toujours minime, semblable en cela à celle que

représentaient les étudiantes et étudiants dans l'ancien Sénat de l'Université... Tous ceux qui, dans cette salle et ailleurs, y ont siégé vous diront quel terrible sentiment d'isolement cela peut provoquer même chez les sujets les plus résistants.

Imaginez une assemblée dans laquelle une enseignante ou un enseignant seul, accompagné tout au plus de quelque assistant ou assistante, fait face à plusieurs centaines d'étudiantes et étudiants, en une image inversée de la composition de l'ancien Sénat. Peut-on imaginer sous-représentation plus scandaleuse?

Or, cette sous-représentation est la règle. A en croire les chiffres relatifs aux taux d'encadrement, il y aurait dans de nombreuses Facultés face à chaque enseignante ou enseignant plusieurs dizaines d'étudiantes et étudiants au moins! Conscients du problème et désireux de faire appliquer la représentativité démocratique partout où elle manque encore, nous n'avons, depuis la fondation de la FAE, jamais cessé de revendiquer davantage de moyens pour notre Université afin que ces proportions changent enfin. Cette année encore, la FAE et sa faïtière l'UNES en ont appelé au Conseil fédéral ainsi qu'aux deux chambres afin qu'elle accordent, dans le cadre des lois d'encouragement de la Formation, de la Recherche et de l'Innovation, davantage de crédits aux hautes écoles. Ceci bien évidemment dans le but que ces dernières engagent plus d'assistantes et assistants, plus de professeurEs, et que ces deux corps soient enfin mieux représentés au sein de l'Université!

L'Université de Lausanne est un bastion étudiantin, Mesdames et Messieurs! Les étudiantes et étudiants y disposent d'une majorité proprement écrasante! Il est temps d'équilibrer ces proportions en permettant aux corps professoral et intermédiaire d'y obtenir la place qui est la leur!

Nos parlementaires fédéraux, pourtant en grande majorité universitaires, entreprennent bien peu pour que les enseignantes et enseignants se sentent enfin un peu moins seul(e)s, dans nos Universités, que les étudiantes et étudiants dans les anciens organes décisionnels. Mais peut-être suivent-ils une autre voie... Ainsi, la nouvelle LUL, loin de faire entrer au Sénat des dizaines, voire des centaines d'étudiantes et étudiants pour en arriver à des proportions plus justes et contrebalancer les centaines de professeurs membres de droits, le législateur a simplement institué un principe de délégation, ce qui permet, avec un Conseil de 44 membres au total, une efficacité que le Sénat n'avait pas toujours. Peut-être, disais-je donc, nos parlementaires comptent-ils plutôt faire baisser le nombre d'étudiantes et d'étudiants. Ceci expliquerait que les modèles de hausse des taxes d'études ou de remplacement des bourses par des prêts avec ou sans intérêt jouissent d'un si grand crédit – c'est le cas de le dire – auprès de certaines et certains d'entre eux... Moins d'étudiantes et étudiants feraient automatiquement remonter la proportion de membres des corps intermédiaire et professoral dans les Universités!

J'arrête ici la plaisanterie, Mesdames et Messieurs, pour constater cette fois-ci très sérieusement que la démocratisation de l'Université est en net progrès à Lausanne. La nouvelle Direction a mis en place des Commissions dont la composition nous satisfait pleinement, et elle se montre de manière générale ouverte au dialogue. Ces changements signifient par ailleurs pour nous la nécessité de redéfinir le rôle et le fonctionnement des associations estudiantines. Une part du travail de représentation est en effet effectuée maintenant dans les organes *ad hoc*, mais une chose est claire: nous resterons les porte-parole des étudiantes et étudiants en tant que tels, et n'estimons pas que notre participation aux organes représentatifs implique que nous renoncions à ce rôle.

La première est en bonne voie ; il reste néanmoins une deuxième démocratisation à encourager, celle qui consisterait à rendre les études de niveau tertiaire accessibles à chacune et chacun. Il s'agit, bien évidemment, de renforcer le système d'aides aux études, et d'harmoniser autant que faire se peut les montants au niveau fédéral. Sur ces deux points, différents projets sont en cours. Je ne me laisserai pas aller à un optimisme hélas déplacé, mais il semble que la question ait enfin trouvé l'attention qu'elle mérite, aux niveaux fédéral, intercantonal et, espérons-le, cantonal, puisque la révision de la loi sur l'aide aux études débutera bientôt.

Mesdames et Messieurs, je souhaite que la démocratisation dans son second sens soit couronnée du même succès que l'introduction dans les structures de l'UNIL de procédés démocratiques et représentatifs. La possibilité pour toutes et tous d'accéder aux études universitaires, alliée à celle, pour les étudiantes et étudiants, de s'impliquer dans la vie de l'institution, représentera une énorme richesse pour l'Université. Si l'on y ajoute ce que j'ai évoqué précédemment sur un mode plus léger, à savoir l'amélioration du taux d'encadrement mais également des conditions de travail pour le personnel et notamment les assistantes et assistants (objectif déjà partiellement atteint avec le nouveau règlement adopté tout récemment), nous sommes face à un trio de réformes susceptibles de donner à l'Université et aux hautes écoles en général un formidable élan.

Je vous remercie pour votre attention.